D-2011/451

Bordeaux Fête le Fleuve - Avenant n°1 à la convention de partenariat 2011 entre la Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Grands Evènements

Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil municipal en date du 28 février 2011 (20110083), vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Bordeaux Grands Evènements pour l'organisation de la 7ème édition de Bordeaux Fête le Fleuve et à lui verser 250 000 €, somme inscrite au BP 2011 de la collectivité.

Pour le parfait équilibre de l'opération, il est proposé l'octroi d'une subvention complémentaire de 60 000 €.

Vous trouverez en annexe le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat 2011.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2011
- décider le versement de la subvention complémentaire de 60 000 € à l'association Bordeaux Grands Evènements, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MR DAVID JEAN LOUIS, MME CAZES, MME CUNY, MME BROMBERG, MR DELAUX.

MLLE JARTY. -

Ne participent pas au vote M. Jean-Louis DAVID, Mme CAZES, Mme CUNY, Mme BROMBERG, M. PEREZ et M. DELAUX.

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que tout le monde a pu constater que la Fête du Fleuve a été cette année un très grand succès :

Reconquête du fleuve autour du ponton d'honneur.

Resserrement des liens avec Bilbao.

Grande fête d'animations ayant mobilisées tous les Bordelais.

Il avait été prévu au Budget Primitif une subvention de la Ville de 250.000 euros. On savait déjà en votant cette première attribution qu'il y aurait une addition à faire.

C'est cette addition que je vous demande aujourd'hui d'accepter à hauteur de 60.000 euros sur une contribution totale de la Ville de 310.000 euros, pour un budget total de près de 480.000 euros.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, nous souhaiterions avoir des explications. Nous avions demandé à M. de BOUTEILLER une note par rapport à l'explication de ces 60.000 euros, mais nous n'avons pas bien compris la raison de cette subvention complémentaire sachant que dans la convention signée pour Bordeaux Fête le Fleuve il était clairement mentionné que la Ville payait une somme de 200.000 euros, et éventuellement un complément de 50.000 euros si on ne rentrait pas dans les clous.

Si je ne me trompe pas, M. DELAUX, c'est la délibération du 28 février 2011 où il est clairement mentionné que la Ville paye 200.000 euros et si nécessaire on n'ira pas au-delà de 50.000 euros.

Désolé, nous n'étions pas en commission. On a eu du mal dans notre groupe à trouver une explication et à comprendre cette augmentation de 60.000 euros.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Nous allons voter cette aide complémentaire au financement de la Fête du Fleuve.

Je souhaiterais que la Ville fasse preuve de la même générosité pour le Festival Nomade qui a été organisé en septembre dernier à Bacalan, qui a été porté par l'association Mascaret en septembre et dont le déficit d'environ 60.000 euros menace la pérennité de ce Festival et de cette association culturelle importante et reconnue dans le quartier.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Ça représente par rapport au budget d'origine plus de 25% d'augmentation. Donc je souhaite que vous revoyiez l'organisation. Il y a une enveloppe budgétaire dans laquelle on doit s'inscrire. Parce que là ça me paraît quand même beaucoup plus important que ce qui était prévu en dépense.

Ceci dit, ça ne remet pas en cause la réussite de la Fête du Fleuve malgré les péripéties des rameurs de Bilbao.

M. LE MAIRE. -

M. DELAUX

M. DELAUX. -

Mes chers collègues, reprenez l'historique de la Fête du Fleuve et de la Fête du Vin.

Historiquement la subvention à la Fête du Fleuve depuis 2001 est de 310.000 euros. Ces subventions se cumulent avec la Fête du Vin pour nous conduire à une aide globale sur les deux événements à 560.000 euros, Fête du Vin et Fête du Fleuve qui sont en alternance mais qui se gèrent sur deux exercices par rapport au fonctionnement.

Donc ce complément est le complément naturel historique qu'il y a toujours eu sur le budget traditionnel de la Fête du Vin et de la Fête du Fleuve. Il n'y a pas d'augmentation.

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. DELAUX. -

Nous sommes aujourd'hui sur une globalisation de 560.000 euros sur deux exercices. Fête du Vin et Fête du Fleuve 2010-2011 on est à 560.000 euros, ce qui correspond parfaitement à l'historique de l'événement.

M. LE MAIRE. -

Nous avons toujours depuis plusieurs années une subvention au Budget Primitif pour amorcer l'opération de 250.000 euros et une subvention complémentaire en DM pour tenir compte de la réalité des choses. C'est ce que nous proposons à nouveau cette année. Il n'y a aucune innovation.

Je ne sais pas si on avait annoncé 50.000 supplémentaires. On est à 60.000, ce n'est pas une différence majeure pour une fête qui a drainé énormément de public et qui a été un très grand succès.

Qui vote contre cette subvention complémentaire ?

Qui s'abstient?

Merci.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2011 ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS

Entre

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du et reçue à la Préfecture le

Et l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphan DELAUX, autorisé par les statuts,

Considérant

Afin d'organiser la 7ème édition de Bordeaux Fête le Fleuve en 2011, la Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Grands Evènements ont signé une convention en date du 27 mai 2011.

Une subvention de 250 000 € a été votée pour les actions de l'association pour l'année en cours.

Pour le bon équilibre de la manifestation et compte tenu de ses clés de financement, un financement complémentaire de la Ville à hauteur de 60 000 € a été sollicité et fait l'objet du présent avenant.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Mise à disposition de moyens

Il est attribué un complément de subvention de 60 000 € à l'association pour son programme d'actions 2011, ce qui porte la participation totale de la Ville à 310 000 € sur un budget global de 479 000 €.

Article 2 : Mode de règlement

La subvention complémentaire de 60 000 € pour 2011 sera créditée au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements n°10057 19 011 00039763601 49 établissement CIC Société Bordelaise agence Bordeaux Chapeau Rouge, après signature de la présente convention.

Article 3 : Durée de validité

La durée de la convention initiale 2011 est maintenue.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention.

Article 4:

Les autres articles de la convention signée le 27 mai 2011 restent inchangés.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux, **Pour l'association Bordeaux Grands**

Evènements

Josy REIFFERS Stéphan DELAUX Adjoint au Maire Président